



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire du 17 décembre 2010

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Christine COCHET - Valérie CARPIN et Marie-Françoise PASCAL - Mrs Michel BATTISTELLA - Alain BOUVET - Pierre DUPORT - Bruno FORT - Laurent JOLY et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Eric CURTET et Fabrice GALLET

Pouvoir de Mr GALLET à Mr MASLANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Christine COCHET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Projet de construction d'un groupe scolaire

Melle Christine COCHET est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal du 25 novembre : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux décisions modificatives de clore la comptabilité 2010 pour le budget de l'eau et le budget d'assainissement. Accepté à l'unanimité

➤ Délibérations :

- Décisions modificatives :

Budget eau : intégration des frais d'étude pour les travaux de réseau d'eau à Cressieu

Budget assainissement : pour régularisation du règlement des frais relatifs au plan d'épandage des boues (dépense de fonctionnement et non d'investissement comme prévu au BP).

Ces DM sont adoptées à l'unanimité.

➤ Projet de construction d'un groupe scolaire

Monsieur le Maire reprend l'historique de ce dossier depuis l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres et le choix de l'architecte jusqu'à ce jour.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet de différentes études complémentaires au niveau du sol ainsi que du bâtiment existant qui devait initialement être conservé et rénové.

Les résultats de ces sondages révèlent que, pour des raisons de conformité et de sécurité de l'ensemble de l'infrastructure du groupe scolaire, il apparaît difficile, voire préjudiciable, d'envisager de conserver la construction existante qui ne répond plus aux normes actuelles notamment sismiques.

Monsieur BONNARD indique qu'il est donc conseillé de le démolir afin de construire un groupe scolaire homogène et réunissant toutes les conditions de sécurité.

Il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce point.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien du projet de construction du groupe scolaire sur le site actuel avec démolition du bâtiment existant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 décembre 2010.

Chazey-Bons, le 18 décembre 2010

Le Maire, Didier BONNARD